



À la suite de nouvelles recommandations de la Santé publique, le gouvernement du Québec a apporté des ajustements au plan de la rentrée scolaire 2020-2021 (COVID-19).

Dans le même sens, nous poursuivons nos travaux déjà entrepris et continuons à tout mettre en œuvre pour que la rentrée se déroule dans le respect des règles de santé et de sécurité pour tous les élèves et tous les membres du personnel.

Il est donc **fortement recommandé** d'effectuer vos paiements de taxe scolaire via le site Internet de votre institution financière, et ce, afin de réduire les déplacements aux centres administratifs et d'éviter la manipulation de papier (argent ou chèque).

## Paiements :

Payez votre compte en toute sécurité par :

- **Internet auprès de la plupart des institutions financières ou aux guichets automatiques de votre institution financière.**

### Procédure d'accès pour la taxe scolaire :

Ajouter un nouveau fournisseur ou un nouveau compte à payer en indiquant « **bleuets** » à la recherche afin de retracer « **CSS du Pays-des-Bleuets (taxe scolaire)** ».

Par la suite, entrer votre **numéro de référence** (sans espace ni tiret). Ce numéro comporte 20 positions et commence par 00913000. Vous retrouverez ce numéro sur votre état de compte en haut à droite.

**Il est important d'utiliser le numéro de référence de votre adresse actuelle, ce numéro change si vous changez d'adresse.**

Merci de votre précieuse collaboration et de votre compréhension habituelle!